

*en aucune manière les Sujets du Roi de Maroc de se retirer librement dans leur Pays avec leurs biens & effets, leur accordant pour ce faire un délai de six mois à compter de la publication de la présente : car telle est notre volonté.*

DONNE' au Château Royal de St. LAURENT, le 23. Octobre 1774.

Les Corsaires Algériens infestent les côtes d'Espagne sur la Méditerranée. Outre trois prises qu'ils ont faites au mois d'Août, sur le cap de Gatte, on apprend qu'ils se sont emparé depuis peu à la hauteur de Cartagène, de trois autres Bâtimens, dont deux Catalans & l'autre d'Ivice. Un gros pinque de la Régence a enlevé à quelque distance de Marbella, un chébec venant de Cadix, avec un chargement de sucre, de cacao, de cuirs & d'autres marchandises, montant à environ trente mille piaftres. Le Patron Ferrer d'Ivice, qui commandoit ce chébec, ne l'abandonna qu'après un combat de 4 heures, & quand toutes ses munitions furent épuisées.

CARTAGENE (le 29 Novembre.) Trois de nos chébecs commandés par le Sieur de Borja, Capitaine de Frégate, sont partis d'ici le 11 de ce mois, aiant à bord l'Envoié du Roi de Maroc & cent six Maures invalides, ci-devant faits esclaves sur des Bâtimens Corsaires Algériens, que Sa Majesté rend à ce Prince malgré la rupture survenue entre les deux Couronnes. Ces chébecs iront en premier lieu à Algéfire, où le Sr. de Borja attendra des ordres ultérieurs de la Cour, relatifs à sa commission. Le Sr. de Cisne-